

DEC120907DR17

Décision portant nomination de Emmanuel Brasseur aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël Gilbert ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 septembre 2007 ;

Considérant que M. Emmanuel Brasseur a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

M. Emmanuel Brasseur, Assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6613, à compter du 01 janvier 2012.

M. Emmanuel Brasseur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Emmanuel Brasseur, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 27 février 2012

Le directeur de l'unité

Joël Gilbert

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Yves Guillotin